Image not found or type unknown

EST-CE UNE FAUTE GRAVE DE POINTER MANUELLEMENT SANS CA CARTE ?

Par **medeh17**, le **03/04/2013** à **08:12**

Salut les gens Je travail chez mcdonalds et j'ai besoin de votre aide , tout a l'heure mon patron ma annoncé que j'avais commit une faute grave et qu'une procédure de licenciement pourrait être mis en oeuvre a mon encontre :s .. pour le cas suivant : Il devait être 19h en plein rush ! je n'avait pas ma carte pour cause de papier a signé , au tour de moi aucun manager pour signé les papier et récupéré ma carte, ils été tous les 2 devant a s'occupé des clients , alors j'ai décidé de tapé mon numéro puis d'appuyé sur le bouton entré pour pointé directement a partir de la pointeuse sans ma carte je l'avais déjà fait auparavant et d'autre personne l'avait fait aussi ! pour moi rien de bien grave je pensé bien faire ! je me voyais mal allé au comptoirs pour faire chié le manager ! et puis je me suis dit qu'il avait besoin de mon aide alors j'ai pointé manuellement mais d'après mon gérant c'est une faute grave j'y comprend plus rien pouvait vous m'éclairé svp :s ..

Par **P.M.**, le **03/04/2013** à **14:02**

Bonjour l'individu,
De toute façon, on ne peut pas savoir quelle sera la décision de l'employeur et s'il vous convoque à un entretien prélable à sanction pouvant aller jusqu'au licenciement aucous duquel je vous conseillerais de vous faire assister de préférence par un Représentant du Personnel...
Ensuite s'il prononçait le licenciement, il serait toujours temps de le contester et ce serait à l'appréciation du Conseil de Prud'Hommes, en fonction du contexte...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés